

Lexique utile à la constitution du dossier :

- **Surface de plancher :**

Surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculées à partir du nu intérieur des bâtiments (déduction faite des parties affectées au stationnement des véhicules motorisés – garage-)

➤ Voir fiche d'aide au calcul en cas de doute

- **Emprise au sol :**

Projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus

- **Coefficient d'imperméabilisation :**

Rapport entre la surface imperméabilisée et la surface totale du terrain du projet

- **Hauteur à l'égout**

Hauteur d'une construction mesurée à la gouttière ou au haut de l'acrotère par rapport au terrain naturel

- **Hauteur au faitage**

Hauteur d'une construction mesurée au point haut de la construction par rapport au terrain naturel

- **Terrain naturel**

Niveau du sol existant avant tous travaux d'exhaussement ou d'excavation exécutés en vue de la réalisation du projet

- **Extension**

Construction contiguë au bâtiment existant et ayant une emprise au sol inférieure à celle de ce dernier

- **Recul**

Distance séparant les constructions des emprises publiques ou des voies (Réglementée par l'article 6 de chaque zone)

- **Retrait**

Distance séparant les constructions d'une limite séparative (Réglementée par l'article 7 de chaque zone)